



# FORÊT RÉSILIENTE

## Bilan & Mémento 2021-2024

Propriétaires forestiers privés

Un succès pour ces 4 ans  
d'appels à projets au bénéfice  
des propriétaires, de la forêt  
et de la filière bois

[foretresiliente.be](https://foretresiliente.be)



**RÉGÉNÉRER ET DIVERSIFIER SA FORÊT  
SONT DES IMPÉRATIFS QUI S'IMPOSENT À  
TOUS FORESTIERS. LES PROPRIÉTAIRES  
PRIVÉS ONT ÉTÉ AIDÉS DANS CETTE  
OPTIQUE PAR LE PROJET « FORÊT  
RÉSILIENTE » CES 4 DERNIÈRES ANNÉES.**

**L'HEURE EST MAINTENANT AU BILAN ET AU  
SUIVI DES ACTIONS ENGAGÉES.**

**PLUS D'INFO ?  
[FORETRESILIENTE.BE](http://FORETRESILIENTE.BE)**



Entre 2021 et 2024, un mécanisme d'aide pour la régénération et la diversification des forêts a été mis en place par la Ministre de la Forêt et piloté par Filière Bois Wallonie pour les forêts privées et le DNF pour les forêts publiques.

L'objectif de ces appels à projets, nommés « Forêt Résiliente », était d'encourager les propriétaires forestiers à réfléchir différemment leur gestion pour régénérer leurs forêts et les orienter vers des peuplements plus résilients face aux changements climatiques, capables d'assurer à long terme les services écosystémiques attendus.

Ce soutien régional a été intégré dans le plan de relance de la Wallonie et avait pour vocation de diversifier les peuplements peu résilients, équiennes, monospécifiques sur de grandes surfaces ou en situation de dépérissement (par exemple : mise à blanc, coupes sanitaires, chablis...), en orientant les régénérations vers l'installation de forêts constituées d'un mélange d'essences mieux adaptées aux changements globaux, aux conditions stationnelles (analyse du fichier écologique des essences...), et intégrant davantage la biodiversité. Combinée avec cette dernière, la fonction économique liée à la production de bois de qualité reste une préoccupation essentielle afin de satisfaire les besoins croissants de la société pour ce matériau écologique renouvelable et qui joue un rôle important dans la captation du CO<sub>2</sub> et la régulation du climat.

Le succès du projet Forêt Résiliente s'est mesuré d'année en année et l'heure est maintenant au bilan et à la poursuite des réflexions menées. C'est ce que propose de faire cet article pour tout le volet qui concerne la forêt privée.

## LES TYPES DE PRIME

L'appel à projets s'est structuré autour de quatre types de primes ayant évolué au cours du temps mais répondant globalement à un engagement progressif plus complexe et plus technique. La dernière catégorie de prime répondant plus finement aux besoins d'une forêt résiliente.

Selon les années, elles se sont étalées de 500 à 3000 €/ha. La première concerne la diversification ou le regarnissage de jeunes plantations, la dernière demande au moins 4 ou 5 essences biogènes ou la création de lisières. Des exigences en termes de valorisation de la régénération naturelle ou de limitation du gyrobroyage interviennent également\*.

\* Voir les différents règlements annuels des appels à projets pour le détail des exigences sur [foretresiliente.be](http://foretresiliente.be).

## ENCADREMENTS

L'encadrement administratif de ces quatre appels à projet fut réalisé par Filière Bois Wallonie (initialement par L'Office économique wallon du bois) dont la mission était de récolter les projets déposés par les propriétaires ou leur gestionnaire, d'analyser leur adéquation avec le règlement, de s'assurer de leur bonne mise en œuvre et de valider le paiement de l'aide demandée. FBW a assuré en outre le secrétariat du comité de suivi, composé d'experts et de scientifiques, qui était chargé de trancher les questions particulières et les points du règlement à éclaircir.

Le règlement prévoyait aussi un encadrement technique pour les propriétaires soucieux de se faire aider dans leur démarche de réflexion et d'élaboration de leur projet de diversification ou de régénération. Cet encadrement technique des propriétaires s'est partagé entre la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée pour les propriétés de moins de 5 hectares et par les Experts Forestiers de Belgique (ou ceux agréés par le comité de suivi) pour les propriétés de plus de 5 hectares (aide complémentaire apportée pour cet accompagnement).

## RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION

Sur les quatre années, 719 propriétaires ont bénéficié de l'appel à projet, déposant 1632 projets pour une superficie de 2420 hectares. Le montant total des primes s'est élevé à quelque 5 726 000 €.

Les primes 3 et 4 ont largement été plébiscitées par les propriétaires, favorisant une diversification à l'aide d'essences biogènes comme le chêne sessile, le pin sylvestre ou le châtaignier (figure 1).

## ASPECTS SYLVICOLES

Le type de régénération, naturelle ou par plantation, était laissé au libre choix du propriétaire. Toutefois, en 2023 et 2024, le règlement imposait que 10 % minimum de la surface soit réservée à la mise en valeur de la régénération naturelle.

Sur les quatre années, 10 % des projets étaient constitués totalement de régénération naturelle, 70 % étaient mixtes et 20 % étaient composés uniquement de plantations (figure 2).

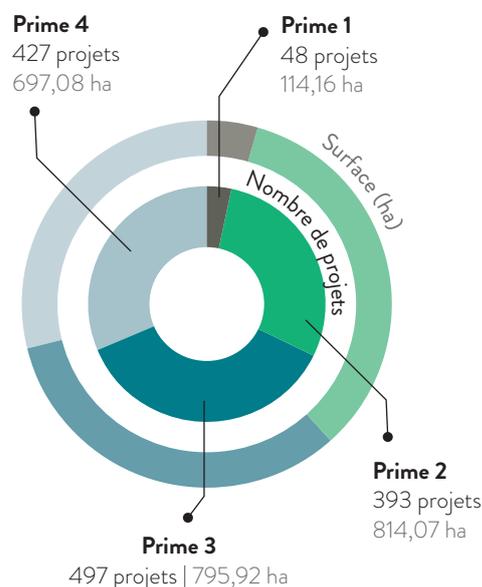


Figure 1. Répartition du nombre de projets et des surfaces par types de primes.

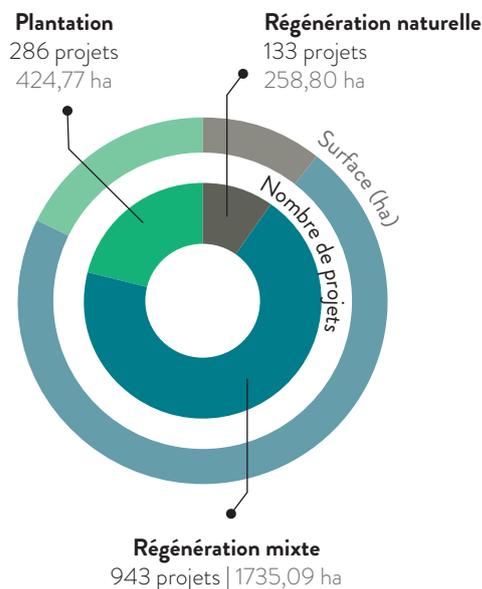


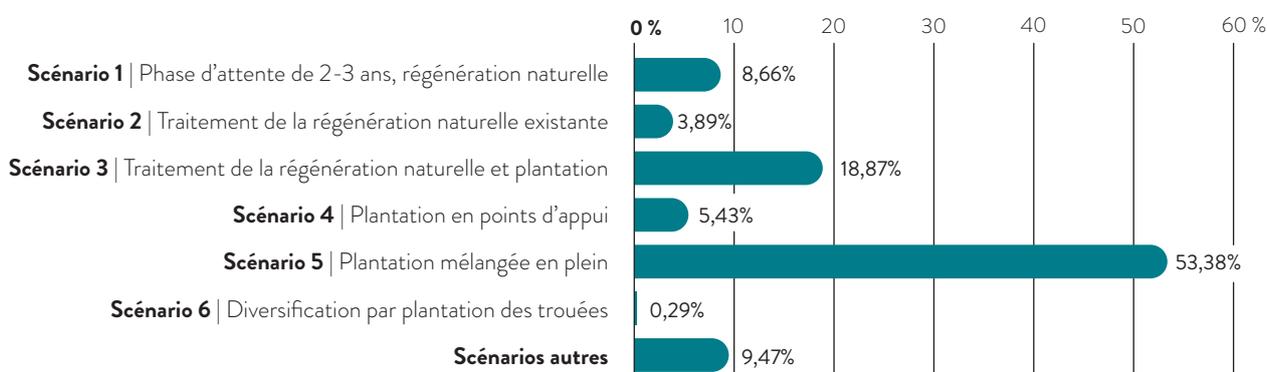
Figure 2. Répartition du nombre de projets et des surfaces par type de régénération.

Les scénarios sylvicoles pour atteindre l'objectif du projet étaient également libres. Toutefois, quelques scénarios types étaient proposés, correspondant aux pratiques les plus courantes. Les 6 scénarios proposés étaient :

- Scénario 1 : phase d'attente de 2-3 ans pour obtenir une régénération naturelle en station, puis traitement de la régénération naturelle, éventuellement avec plantation complémentaire.
- Scénario 2 : traitement de la régénération naturelle en station déjà existante par des opérations de sylviculture comme l'ouverture de layons, la sélection des tiges d'essences et de qualités voulues, etc.
- Scénario 3 : traitement de la régénération naturelle en station (comme ci-dessus), avec complément par plantation pour diversifier ou enrichir en essences de valeur, par plages (manque de régénération dans des zones de blocage de la ronce, de la fougère aigle, etc.) ou par points d'appui (plusieurs placeaux de seize plants, par exemple).
- Scénario 4 : plantation en points d'appui (plusieurs placeaux de seize plants, par exemple).
- Scénario 5 : plantation mélangée en plein (par parquets, groupes, lignes, en ligne en quinconce ou intimement).
- Scénario 6 : diversification d'une parcelle par plantation des trouées (par plages ou par points d'appui).

Les scénarios 3 (traitement de la régénération naturelle et plantation) et surtout 5 (plantation mélangée en plein) ont été les plus choisis par les propriétaires. Environ 10 % des projets ont retenu le scénario 1 (phase d'attente de 2-3 ans, puis traitement de la régénération naturelle) et 10 autres pourcents ont fait appel à des scénarios autres (figure 3).

**Figure 3.** Distribution des projets par types de scénarios proposés.

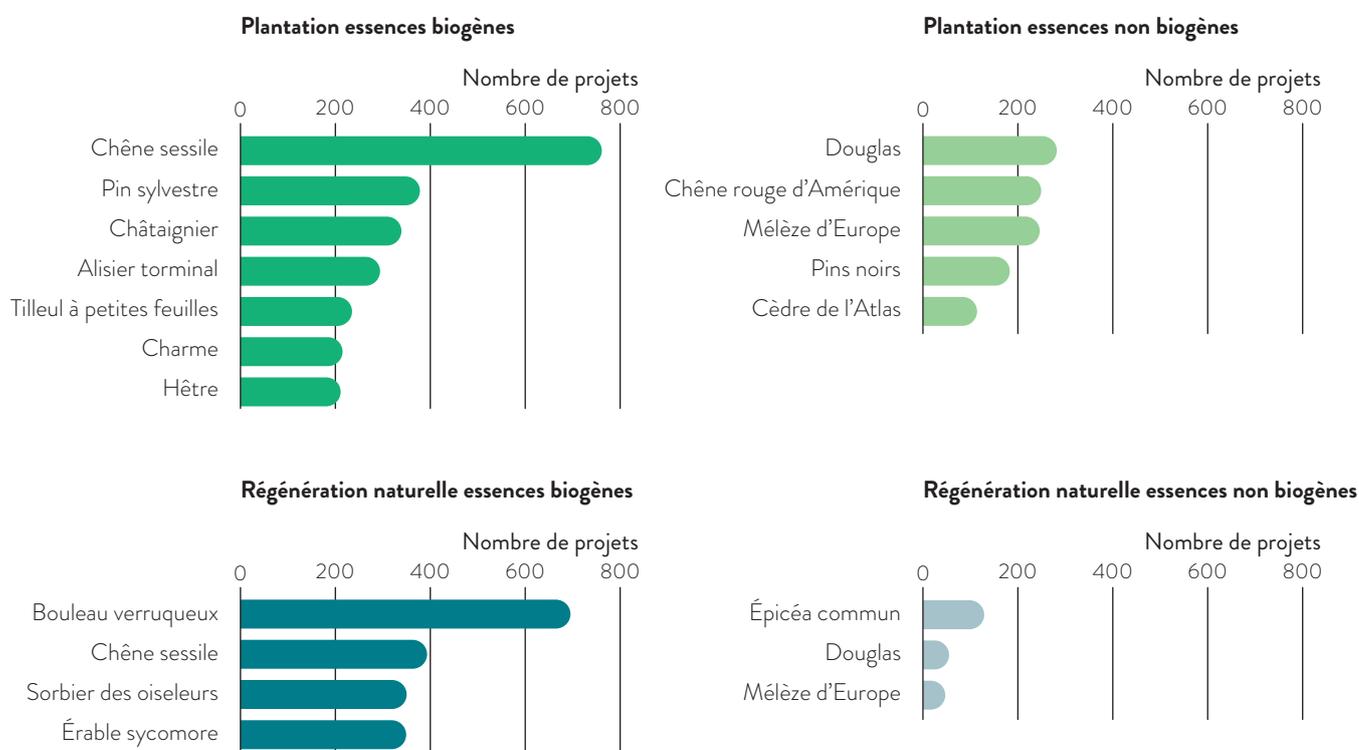


Parmi les essences plantées, le top 5 des biogènes est composé des chêne sessile, pin sylvestre, châtaignier, alisier torminal et tilleul à petites feuilles. Parmi les non biogènes, on retrouve les douglas, chêne rouge d'Amérique, mélèze d'Europe, pins noirs et cèdre de l'Atlas mais en proportion sensiblement moindre que les biogènes ce qui est cohérent avec les choix des primes qui imposaient certaines proportions entre type d'essences (figure 4).

En régénération naturelle, on retrouve les bouleaux verruqueux, chêne sessile, sorbier des oiseleurs et érable sycomore en essences biogènes, et les épicéas commun, douglas et mélèze d'Europe en non biogènes (figure 4).

Une limitation du gyrobroyage était demandée, excepté en cas de situation de blocage documentée. Finalement, selon les années, moins de 30 % des parcelles ont subi un gyrobroyage en plein ou sur plus de 50 % de leur surface. Les autres ont pu limiter le gyrobroyage ou ne l'ont pas du tout appliqué.

**Figure 4.** Essences les plus utilisées dans les projets en plantation et régénération



## PROBLÉMATIQUE DU GIBIER

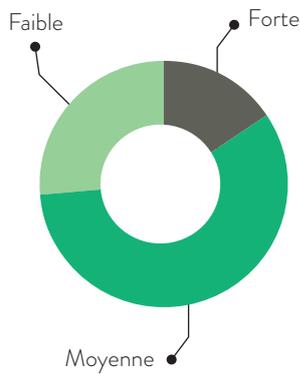
La pression de la grande faune étant telle à certains endroits, il est illusoire d'espérer pouvoir diversifier la composition en essences sans protection. L'appel à projets Forêt Résiliente a pris ces cas en compte en demandant aux propriétaires d'évaluer la pression subie par la forêt et de proposer un moyen de protection si nécessaire.

Sans surprise les chevreuils, sangliers et cervidés sont largement cités comme source de dégâts aux jeunes plants. La pression est évaluée comme moyenne dans 60 % des projets et forte dans 15 %.

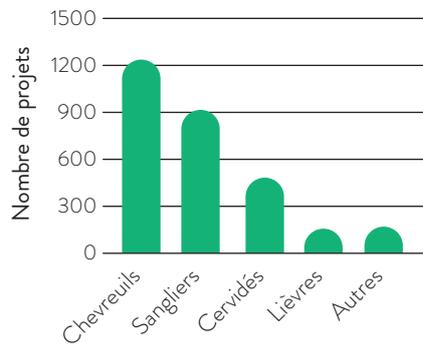
Les moyens de protection envisagés dans les projets sont surtout les répulsifs et le latex, suivis des gaines individuelles. La laine de mouton est envisagée dans 9 % des cas (figure 5).

**Figure 5.** Évaluation de la pression de la grande faune dans les projets de régénération.

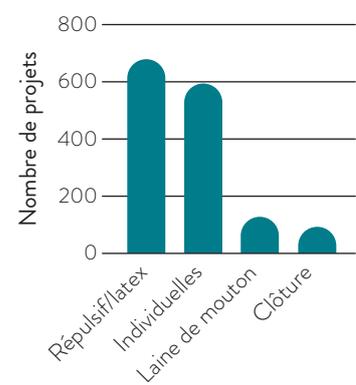
Évaluation de la pression de la grande faune par les porteurs de projets



Espèces citées par les porteurs de projets



Protections proposées par les porteurs de projets



## POURSUITE

Le suivi des engagements des bénéficiaires de la subvention est réalisé par des visites de terrain. Les premières qui ont été réalisées montrent un assez bon suivi. Dans les cas où le propriétaire n'atteint pas ses objectifs, une discussion s'engage pour en comprendre les raisons et réorienter le projet dans l'esprit du règlement. Si une incompatibilité apparaît vraiment entre le projet déposé et sa réalisation, un remboursement des aides peut être demandé.

Une des forces du projet a été le financement de l'accompagnement par des professionnels, qui ont aidé à la conception des projets de régénération en mélange. Bien que ce soutien soit aujourd'hui suspendu, ce type d'initiative ne peut être envisagé comme une action ponctuelle. Elle nécessite un suivi sur le long terme pour garantir le maintien et la résilience de nos forêts. Un dispositif de suivi est prévu, et un contact sera prochainement pris avec l'ensemble des propriétaires concernés afin de recueillir leurs retours d'expérience et de s'assurer du bon développement des projets à ce stade. L'objectif est d'ancrer cette démarche dans la durée, en misant sur l'échange et l'accompagnement.



## CONCLUSIONS

Au-delà des propriétaires directement aidés, la production d'éléments techniques (webinaires, scénarios de régénération, diversification des essences...) a été largement diffusée et a permis de faire connaître ces alternatives au plus grand nombre. Des articles thématiques, des newsletters, de nombreux passages dans les médias locaux ont attiré l'attention sur les solutions proposées. Le site web [foretresiliente.be](http://foretresiliente.be) capitalise les principaux apports du projet.

Grâce au soutien de tous les acteurs de la filière, les propriétaires qui le souhaitent ont pu bénéficier d'une aide de la Wallonie pour la mise en place de peuplements plus résilients et plus aptes à accueillir la biodiversité. Qu'il s'agisse des fédérations, syndicats, experts forestiers ou de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, tous ont contribué à relayer l'appel à projets auprès de leurs publics respectifs, participant ainsi largement à son succès.

Aujourd'hui, il est essentiel de prolonger l'élan amorcé vers une forêt plus mélangée, mieux armée face aux changements climatiques et aux problèmes sanitaires. Pour que cette transition réussisse sur le long terme, la diffusion des connaissances ne suffit pas : un accompagnement de qualité reste indispensable pour aider les propriétaires à faire les bons choix en matière de régénération. La complexité des situations de terrain et la diversité des options techniques rendent ce soutien particulièrement précieux. Même en dehors de dispositifs d'aide financière, maintenir un accompagnement structuré apparaît comme une condition clé pour consolider les avancées obtenues et encourager une gestion forestière durable et éclairée.



## FORÊT RÉSilIENTE

Bilan & Mémento

Propriétaires forestiers privés

**foretresiliente.be**

foretresiliente@filiereboiswallonie.be

